



## Aménagement de la la place Saint-Didier à Avignon (84)

### **Un aménagement lié à la politique de la ville**

*La ville d'Avignon développe depuis 2014 une politique affirmée d'apaisement du cœur de ville délimité par les anciens remparts du XIIe siècle. Les rues prioritairement destinées à la fréquentation piétonne dans ce périmètre doivent être perçues comme une déambulation traversant le chapelet de places et placettes comme autant de respirations. Les différents investissements menés par la ville dans cet objectif visent le patrimoine bâti, les espaces culturels et publics répondant ainsi au besoin de logement en centre-ville, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité touristique et par effets induits le dynamisme économique.*



L'aménagement en question, ici, s'inscrit dans cette démarche globale et constitue la première extension du secteur piétonnier circonscrit dans un périmètre encore réduit.

La population, riverains et commerçants ont été associés à la démarche de projet comme au déroulement des travaux au travers de promenades urbaines, de réunions publiques et comités de suivi du chantier.

### **Le parti d'aménagement**

A mi-chemin entre la place des Corps Saints et le Palais des Papes, la place Saint-Didier est un lieu de rendez-vous des Avignonnais, des touristes et des festivaliers, bordée d'une église majestueuse et d'immeubles en partie rénovés, un site privilégié malheureusement gâché par le stationnement et la circulation automobile.

Le réaménagement de la place Saint-Didier et des rue adjacentes vise alors à valoriser le petit patrimoine tout comme le monumental et surtout apporter les conditions nécessaires à la piétonisation.

La lecture de l'espace et des documents anciens d'une des plus anciennes places d'Avignon conduisent à des orientations de projet : retrouver un sol sobre et noble.

Les choix se sont alors portés sur la pierre calcaire et les galets du Rhône en appui à la valeur patrimoniale et des matériaux plus contemporains ouverts à l'évolution des usages, mais aussi en réponse aux contraintes techniques rencontrées. En effet, la vétusté de certains immeubles, l'encombrement des réseaux et leurs affleurements ont conduit à des adaptations des principes d'aménagement.

L'affirmation de la qualité patrimoniale, la suppression du stationnement et la piétonisation conduisent à proposer un plateau sans rupture de niveau sur la plupart des espaces. Le profil en travers des voies se trouve alors inversé à celui qui existait : le principe retenu du recueil des eaux pluviales repose alors sur un caniveau central tandis qu'il s'appuyait sur les pieds de bordures de trottoir. Les espaces ainsi dégagés permettent une appropriation des lieux par l'usager. L'absence d'aménagements fonctionnels offre une grande polyvalence des espaces pour des terrasses et étals, le déroulement de manifestations, la libre circulation des piétons et cycles.

L'accès des véhicules limité aux livraisons, desserte de riverains, véhicules d'entretien et touristiques contribue à pacifier les lieux. Seul est maintenu un trottoir en limite Est de la place Saint-Didier afin d'assurer un recueil optimal des eaux pluviales.

Deux platanes et un micocoulier sont conservés. Leur pied est protégé des chocs et piétinement par la création de bancs circulaires, qui associés à la désimperméabilisation du sol assurent la pérennité des arbres sur l'espace public.

Un léger ressaut (deux centimètres) le long du nouveau parvis de l'église contribue à mettre en valeur l'espace dégagé, constituer un repère visuel aux quelques véhicules et conduire l'écoulement des eaux pluviales de la même manière qu'en façade de la maison « Provençale ».

Sur l'ensemble du périmètre, une bande structurante constitue en pied de façade un dégagement composé de calades revêtement identitaire de la ville d'Avignon et d'une dalle calcaire. Le ruban de galets épouse les imperfections d'alignement (retraits des seuils) et un certain nombre de regards tandis que les dalles reprennent les grands alignements de façades. Ainsi, la rue n'est plus dessinée par le couloir de circulation automobile mais par la forme architecturale.

Les seuils d'entrées les plus remarquables sont également marqués d'un dallage ponctuant le cheminement.

Les bâtiments à caractères patrimoniaux forts sont soulignés de calade, cette fois développée en larges surfaces.

Sur les rues adjacentes, les sections courantes de voie sont maintenues en enrobés ou en béton désactivé noir

avec un canevas central en pierre calcaire s'inscrivant entre les bandes structurantes de pieds de bâtiments. Les espaces plus dégagés résultant du recul des façades bâties sont revêtus de béton désactivé clair annulant tout aspect routier.

S'inspirant d'aménagements plus anciens place des Corps Saints, le développement de ces principes offre une cohérence d'ensemble. Ils sont par ailleurs intégrés à la charte des espaces publics de la ville pour être reconduits sur d'autres opérations.

### Une conduite de travaux exigeante

La prévision de travaux en milieu occupé aux accès contraints au cœur du centre historique, le maintien des livraisons et des dessertes automobiles, impliquent une réflexion approfondie des conditions nécessaires pour les travaux. Un calendrier contraint par les événements (festival de théâtre) et périodes de fêtes conduit la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises à une coordination étroite et exigeante. En cela, l'attribution du marché est assortie de garanties de respect du planning et d'une forte expérience d'intervention en milieu contraint, notamment pour le lot terrassement, voirie et réseaux chargé du pilotage du chantier. Les entreprises ont été soumises aux contraintes de maintien des dessertes et de l'activité des commerces, aux découvertes de vestiges archéologiques ainsi qu'un fort encombrement des réseaux enterrés parfois en sous profondeur.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Maître d'ouvrage : CITADIS, maîtrise d'ouvrage déléguée concessionnaire pour la ville d'Avignon
- Maître d'œuvre : Agence Paysages (mandataire), Cabinet Merlin (cotraitant)
- Entreprises : Manuel GAIN - EHTP - Agence PACA, Zone Industrielle des Iscles - Impasse des Galets, BP5 - 13834 Châteaurenard Cedex
- Coût : 2 000 000 € HT
- Calendrier : Début des travaux : septembre 2015 -  
Fin des travaux : novembre 2016

